**DESINFECTION.**

Nos abonnés hors de la ville peuvent recevoir en toute confiance l'ABEILLE dont chaque numéro, tous les matins, est désinfecté à la Poste par les médecins des Hôpitaux de marine des Etats-Unis.

## La convention des "Pêcheries" de la mer de Behring.

Presse Associée.

Washington, 23 octobre—La convention internationale des «Pêcheries» de la mer de Behring s'est ouverte ce matin à onze heures dans le salon diplomatique du département d'Etat.

L'honorable John W. Foster a été nommé président, et M. G. A. Clarke, secrétaire.

Durant les deux dernières années M. Clarke a aidé le docteur Jordan dans son enquête dans la mer de Behring.

Les délégués se réuniront de nouveau lundi à dix heures du matin.

Après l'ajournement, aujourd'hui, les délégués, accompagnés du secrétaire Sherman, se sont rendus à la Maison Blanche pour présenter leurs respects au président.

Les délégués à la conférence internationale sont les suivants:

Russie—Honorable Pierre Botkine, M. de Boutkowsky, M. de Wallant, chargé d'affaires de la légation de Russie.

Japon—Honorable Shiro Fujita, professeur Kakichi Mitsukuri.

Etats-Unis—Honorable John W. Foster, Honorable Charles Hamlin, David Starr Jordan.

## A la Chambre des députés de Paris.

Presse Associée.

Paris, France, 23 octobre—A la Chambre des députés, aujourd'hui, M. Gérault-Richard, un socialiste, a soulevé une discussion sur le prix des grains.

Il a dit que la hausse était dûe à des spéculations honteuses, et que les gros agriculteurs en profitaient seuls.

Continuant, le député a qualifié le cabinet de «ministère de famine»

Ces paroles ont amené de violentes protestations de la part des partisans du gouvernement.

Un autre député, M. Folleville, a demandé que le produit des droits sur le blé soit employé à la réduction du prix du pain. Il a demandé ensuite au gouvernement de prendre des mesures contre les monopolistes.

Plus tard la Chambre, par 398 voix contre 76, a voté un ordre du jour exprimant sa confiance dans le gouvernement.

## Départ de l'archevêque Keane.

Presse Associée.

New York, 23 octobre—L'archevêque Keane, secrétaire de la Congrégation, à Rome, s'est embarqué aujourd'hui sur « La Gascogne,» de la Compagnie française Transatlantique, en compagnie de son secrétaire privé, le père Gavan, et des pères Saillart et Pesnelle.

L'archevêque a annoncé qu'il reviendrait aux Etats-Unis au mois d'août prochain.

Au sujet de sa visite aux Etats-Unis Mgr Keane s'est exprimé ainsi:

Je crois que ma visite a fait quelque bien à quelqu'un.

Je ne désire pas discuter le cas, mais je puis dire que les directeurs de l'Université catholique de Washington ont fait leur devoir envers le Saint Siège et l'Université.

Je suis entièrement satisfait de l'état de choses et je ne vois aucune raison, pour qui que ce soit, de s'alarmer au sujet de Mgr Schrœder ou des incidents qui ont amené sa démission.

La Salsepareille d'Ayer est l'agent le plus prompt pour la guérison des maladies du sang. Ses effets en sont immédiats.

## Incendie.

Presse Associée.

New York, 23 octobre—Deux hommes ont perdu la vie hier au milieu d'un incendie qui a eu lieu dans Broadway, près de la 9e rue.

L'un d'eux a été trouvé au milieu d'une fenêtre. Le malheureux a péri au moment où il voulait s'échapper.

Les deux victimes sont Patrick Colophy, ingénieur, et Henry Haight, foreman.

## Bruit d'une convocation prochaine du Sénat.

Presse Associée.

Denver, Colorado, 23 octobre—Une dépêche de Sante Fe, Nouveau Mexique, dit que, d'après des renseignements particuliers venus de Washington, le président McKinley a résolu de convoquer le Sénat le 15 novembre pour discuter la question des îles Hawaii.

## Un procès intéressant.

Presse Associée.

Bismarck, Dakota du nord, 23 octobre—Un procès très sensationnel vient de s'ouvrir dans le Dakota du nord, devant le tribunal de district.

Ce procès est intenté par Mme Urba Parker Dixon à Mme J. M. Bartholomew, femme d'un juge de la cour suprême.

Mme Parker prétend que l'affection que lui portait son mari lui a été enlevée par Mme Bartholomew, et elle demande un indemnité de $5,000.

Les deux héroïnes de ce procès sont très connues dans toutes les parties de l'Etat.

Mme Dixon remplissait les fonctins de sténographe durant la dernière session de la législature.

Elle est actuellement professeur dans un collège commercial de Morehead, Minnesota.

Elle est une fille du défunt John Parker, autrefois attorney du comté d'Emmons.

Mme Bartholomew et Mme Dixon étaient en fort bons termes jusqu'au procès.

Mme Dixon accuse Mme Bartholomew d'avoir aidé et conseillé M. Dixon dans la préparation et la présentation d'une action en divorce. Elle ajoute que Mme Bartholomew l'a déservie auprès de M. Dixon, et que c'est en conséquence de ces manœuvres que celui-ci ne vit plus avec elle.

Les avocats de Mme Bartholomew ont demandé une ordonnance de non lieu, prétendant que la cause énoncée n'est pas suffisante pour motiver un procès. Ce point sera plaidé la semaine prochaine.

## Suicide d'un "Turfiste."

Presse Associée.

Kenosha, Wisconsin, 23 octobre—James Wallace Knox, le fameux turfiste, autrefois propriétaire de «Nutwood», s'est suicidé ce matin en s'envoyant une balle de révolver dans la tête.

On attribue cette funeste détermination au chagrin causé par un revers de fortune.

## A la source du Mississipi.

Presse Associée.

Minneapolis, Minnesota, 23 octobre — Les sénateurs Gallinger, du New Hempshire, et Berry, de l'Arkansas, membres de la sous-commission sénatoriale chargée d'inspecter les travaux exécutés par ordre du gouvernement à la source du Mississipi, sont revenus aujourd'hui à Minneapolis.

Le sénateur Nelson est toujours dans le nord.

Le sénateur Gallinger dit que le système de réservoir est d'un grand secours à la navigation et un préventif contre les inondations, mais il croit que les anciens réservoirs devraient être réparés et utilisés jusqu'à leur complète capacité avant d'en construire de nouveaux.

La convention a entendu les dépositions au sujet des effets produits par le déboisement, de la hausse et de la baisse rapides du niveau du fleuve, mais elle n'a pu établir que le déboisement dans le Minnesota était suffisant pour produire ces effets.

## La fièvre jaune à Mobile.

Presse Associée.

Mobile, Alabama, 23 octobre—Le nombre des cas est aujourd'hui le plus faible depuis l'apparition de la fièvre jaune à Mobile. Ce fait est dû au froid qui a régné pendant les quatre jours précédents, quand la température était, dans la région à un point où la maladie, dit-on, ne peut pas se propager.

On a constaté quatre nouveaux cas de fièvre jaune, les suivants:

Mme M. Wenth, angle des rues Monroe et St-Emmanuel; Ellis A. Haggbloom, rue Augusta, 612; Dominio Guinta, hôpital de la ville; Mme J. D. Hudson, avenue de Spring Hill, 31.

Il n'y a pas eu de décès.

Eugenia Henry, E. H. Shaffer, docteur George A. Sheldon, Charles E. Miller et Marie Williams sont guéris.

Il y a eu jusqu'à date 201 cas, 24 décès et 138 guérisons. 35 personnes sont en traitement.

A Oakdale, un faubourg du sud de la ville, Mme H. B. Snyder est atteinte de la fièvre jaune.

A dix-huit milles à l'ouest de la ville, sur la route de Dickens, la femme de W. H. Jordan souffre d'une maladie qu'on croit être la fièvre jaune.

Le docteur Herman H. Acker, de Mobile, a été envoyé à Whistler pour soigner les malades en qualité de représentant de l'officier sanitaire de l'Etat.

Le gouverneur Johnston a rappelé ses instructions au shérif du comté de Baldwin. Celui-ci devait retenir tous les bâteaux trafiquant dans la baie entre Mobile et divers points de l'est.

Le gouverneur déclare qu'il n'a pas l'intention d'intervenir dans les règlements locaux qui permettent aux bâteaux de trafiquer sous certaines restrictions.

Une injonction avait été demandée au tribunal pour empêcher le shérif d'exécuter l'ordre d'interdire le service des passagers, mais le rappel des instructions du gouverneur règle la question.

Les bâteaux circulent comme d'habitude.

A cause de la maladie régnante, je me trouve ayant un trop grand stock de Tapis, et, étant anxieux de le réduire, j'offre des Tapis de Bruxelles à 49 sous faite et posée, tapis velours à 65 sous faits et posés. Axminster à $1.00 faits et posés. Mon stock de Nattes étant aussi trop grand, je les offre à 10 sous la yard.

# Document Judiciaire

**Acte d'accusation "in extenso" de l'affaire Arton.**

LES TROIS CARNETS.

**La société du Canal de Panama —Les débuts—Echec d'une émission—Vote à enlever —Arton offre ses services—Le corrupteur, sa vie et ses œuvres Mme Renez entre en scène—Les listes compromettantes— Charges de culpabilité.**

(Suite)

**M. LAISANT.**

**Il avait cru comprendre—Le cocher—Ni chèque, ni numéraire.**

Conformément aux mentions des carnets de Paris et de Londres, Arton prétend avoir remis une somme de 30,000 francs à Laisant, ancien député de la Seine.

Celui-ci, dit-il, ne lui avait rien demandé formellement, mais Arton avait cru comprendre qu'il serait agréable à Laisant en lui attribuant une participation syndicataire, et dans une seconde visite qu'il lui fit à son domicile, 162 avenue Victor Hugo, après le vote de la loi, il lui donna les 30,000 francs qui furent reçus sans protestation.

Malgré les dénégations de Laisant, la déclaration d'Arton est confirmée par le revirement d'attitude de l'ancien député qui, après avoir voté, le 24 mars, contre la prise en considération, a voté la loi le 28 avril 1888.

Laisant cherche à l'expliquer en alléguant que le texte définitif contenait la stipulation de la non-garantie de l'Etat; mai il reconnaît lui-même que si elle n'existait pas dans le texte primitif, elle était indiquée dans l'exposé des motifs. Il prétend également qu'il a seulement rencontré Arton dans les couloirs de la Chambre et ne l'a jamais reçu chez lui. Or le cocher d'Arton déclare avoir conduit deux fois son maître avenue Victor Hugo, à un numéro qu'il ne peut préciser, mais qui devait être très voisin du No 162.

Enfin, Mme Renez a entendu dire à Arton qu'il avait remis 30,000 francs à Laisant, sans connaître aucun autre détail sur cette affaire.

On peut également noter que le nom de Laisant figure sur le talon d'un chèque de 15,200 francs, touché par Souligoux, et sur une liste écrite de la main de ce dernier. Souligoux, qui paraît avoir été l'agent d'Arton, est actuellement en fuite; mais il avait déclaré, en présence de témoins, qui en ont déposé en 1895, au cours de l'information suivie contre lui, qu'il n'avait jamais remis ni chèques ni numéraire à Laisant.

**M. RIGAUT.**

**Quelques versements—Dénégations énergiques.**

Le nom de Rigaut, ancien député de l'Aisne, se truove deux fois sur l'agenda de Londres et une fois au carnet de Paris, toujours suivi du chiffre 12. et Arton a expliqué qu'ayant connu Rigaut à la Chambre, ayant le vote de la loi, il a cru utile de l'intéresser dans l'émission et lui a remis 12,000 francs, chez lui, avenue de Villiers. Malgré les dénégations formelles de Rigaut, les allégations de son coaccusé trouvent une confirmation dans l'examen du compte de l'ancien député à la Société générale de crédit industriel et commercial.

En 1887, on le voit effectuer des versements peu importants: 1,400 francs, 250 francs, 250 francs.

En 1888, il verse, le 5 juin, 8,000 francs; le 2 août, 7,000; le 18 décembre, 5,000 francs; le 29 décembre, 6,000 francs. Pusieurs de ces versements ont été, il est vai, justifiés, notamment celui du 5 juin, qui provient d'une transaction à la suite d'un pacte de famille, et celui du 29 décembre, qui correspond à la réception de pareille somme, montant d'un traitement annuel alloué à Rigaut par la Compagnie centrale des chemins de fer et tramways. Mais, en ce qui concerne spécialement le versement de 7,000 francs du 12 août, il a déclaré que cette somme provenait de ses économies, versées à la Banque au moment de partir en vacances, et explique que ce chiffre n'avait rien d'exagéré, ses revenus annuels s'élevant à plus de 30,000 francs. On peut cependant remarquer par le chiffre minime des versements de 1887, dont deux ne sont que de 250 francs, que Rigaut n'avait pas l'habitude de conserver longtemps ses économies sans les déposer à sa maison de banque.

Pour accentuer ses dénégations, Rigaut prétend qu'il n'a jamais vu Arton et ne lui a jamais parlé et il invoque le témoignage de M. Carbonneau, huissier au palais Bourbon, à qui il déclare avoir demandé, en 1892, quand il était question de l'affaire de la Dynamite, « qui c'était qu'Arton, dont le nom et le rôle lui étaient inconnus.»

Interrogé par le juge d'instruction, l'huissier Carbonneau a déclaré qu'il lui était impossible de se rappeler s'il avait eu avec Rigaut la conversation relatée par celui-ci. D'ailleurs il est inadmissible que Rigaut soit resté tellement étranger à ce qui se passait autour de lui au Parlement qu'il ait pu rester jusqu'en 1892 sans connaître même le nom d'Arton.

Mais une déclaration formelle vient contredire cette ignorance invraisemblable: le sieur Ranson, publiciste, a affirmé « avoir vu maintes fois Rigaut avec Arton dans les couloirs de la Chambre», et, confronté avec Rigaut, il a maintenu énergiquement son allégation.

On peut également rapprocher des déclarations d'Arton ce fait que le nom de Rigaut existe sur une liste écrite de la main de Souligoux avec indication d'une somme de 15,000 francs et sur le talon d'un chèque de 6,000 francs touché par le même individu le 25 juillet 1888. Rigaut, qui reconnaît avoir eu quelques relations avec Souligoux, objecte que celui-ci, dans une procédure antérieure, a déclaré ne lui avoir rien versé et n'être pas l'auteur de l'inscription de son nom sur le talon du chèque. Mais on peut remarquer que Souligoux, qui niait alors s'être rendu coupable de corruption, a pris la fuite et s'est réfugié en Angleterre dès qu'il a su Arton disposé à faire des révélations.

On peut donc se demander comment Arton et Souligoux auraient pu sans se concerter inscrire le nom de Rigaut sur leurs notes et leurs carnets si le premier ne lui avait jamais parlé et si le second n'avait eu avec lui que des relations accidentelles.

Ces constatations, fortifiées par la déclaration du sieur Ranson, ne permettent pas de s'arrêter aux explications de l'accusé, dont l'inexactitude a déjà été démontrée.

**M. GAILLARD.**

**Le signe particulier—Déjeuner à la Maison-d'Or.**

Arton raconte qu'il a été mis en relations avec Gaillard, alors député de Vaucluse, par ses collègues Saint-Martin et Michel. « Au « point de vue pécuniaire, dit-il, il « n'était pas dans une situation « florissante, et j'ai saisi avec plai- « sir l'occasion de lui être agréable « en lui accordant une part syn « dicataire de 12,000 francs, que je « ne lui ai pas versée en une fois, « mais en plusieurs acomptes, après « le vote de la loi.»

Les carnets de Paris et de Londres et la liste Deschamps mentionnent le nom de Gaillard avec différentes indications de sommes. L'une de ces mentions appelle spécialement l'attention: elle figure au folio 16 du carnet de Paris avec un signe particulier qui constate, d'après Arton, le versement effectué de 6,000 francs. Or au même folio figurent, avec la même indication, les noms de deux journalistes parlementaires, et, en ce qui les concerne, la sincérité des mentions a été démontrée par l'information, Gaillard répond qu'il était favorable au projet de loi et qu'il n'a pas touché les 12,000 francs allégués par Arton. Il reconnaît toutefois qu'il a eu quelques relations avec Arton et que notamment il a été un jour déjeuner avec lui et un tiers à la Maison-d'Or. Or, sur l'agenda de Londres, à la date du 5 mars 1888, se trouve «Midi, Maison-d'Or. Gaillard.» Il ne peut pas plus contester qu'Arton a acheté, moyennant 1,000 francs, deux tableaux peints par Mme Gaillard et les a payés même avant leur livraison: la lettre d'accusé de réception des 1,000 francs est jointe au dossier.

Ces divers éléments, ainsi que le témoignage de Mme Renez, confirment donc la déclaration d'Arton et établissent qu'il a rémunéré le député de Vaucluse de ses dispositions favorables comme il rémunérait le changement d'attitude de ceux qui, à l'origine lui étaient hostiles.

**M. RICHARD.**

**Après décès—Les deux récits —Quai de Billy.**

Richard, ancien député de la Seine, était compris dans l'ordre de renvoi de M. le juge d'instruction. Son décès, survenu dans la nuit du 30 au 31 août 1897, a éteint en ce qui le concerne l'action publique; mais la chambre des mises en accusation ayant retenu contre Arton le fait de l'avoir corrompu, il reste nécessaire de faire connaître les charges qui pesaient contre lui.

De tous les prévenus, Richard, dont le nom figure au carnet de Paris, à l'agenda de Londres et sur la liste Deschamps, était le seul qui reconnût avoir reçu une certaine somme d'Arton, quinze ou vingt mille francs, a-t-il dit. Il lui était d'ailleurs difficile de le nier en présence des documents émanant de lui-même dont il sera ci-après parlé. Mais il a prétendu que cet argent n'était que la rémunération de services rendus à la Compagnie de Panama comme avocat et comme député et que la convention intervenue entre lui et Arton n'avait eu lieu qu'après le vote de la loi de juin 1888. Et il a expliqué son rôle de la façon suivante:

En 1886, le sieur Ferdinand Martin, banquier à Nyons, s'occupait de faire signer des pétitions en faveur du Panama; il demanda à Richard de l'aider dans sa tâche et celui-ci accepta, croyant, dit-il, qu'il y avait un intérêt national à favoriser l'entreprise et aussi parce que beaucoup de ses parents et amis étaient porteurs de titres. Richard devint le rapporteur de la commission qui eut à s'occuper des pétitions sur le Panama, et il fit à cette occasion la connaissance de Charles de Lesseps.

Sur ces entrefaites, M. Ferdinand Martin était venu s'installer à Paris, appelé par la compagnie pour s'occuper du placement des obligations. N'ayant pas réussi, il réclama à la Compagnie une forte indemnité: trois cent et quelques mille francs. Richard fut prié par Charles de Lesseps de régler le différend et obtint que M. Martin se contentât d'une somme d'une dizaine de mille francs. En 1888, après le vote de la loi, Richard se trouva dans une situation gênée; il rappela à Charles de Lesseps le service rendu et demanda les honoraires qu'on lui avait promis ultérieurement. Charles de Lesseps lui proposa alors, n'ayant pas de fonds disponibles, de l'intéresser dans les syndicats, au moment de l'émission des obligations. Mais dans l'interalle, Richard avait connu Arton qui lui avait été présenté par M. Michel, député de Vaucluse. Il lui raconta son arrangement avec Charles de Lesseps. Arton lui objecta que rien n'était moins sûr que cet arrangement et lui offrit de lui attribuer une participation syndicataire proposition qu'il accepta et en exécution de laquelle il reçut d'Arton une somme qu'il évalue à quinze ou vingt mille francs.

**Honoraires d'avocat.**

Tout autre est le récit d'Arton, et bien qu'il soit dicté par la préoccupation constante d'éviter autant que possible de jouer le rôle de corrupteur, il est suffisant pour restituer aux faits leur véritable physionomie. Il raconte que Richard fut pour lui « d'un concours très utile», lui fournissant des renseignements sur les opinions de certains groupes: « Pendant la période active, dit-il, c'est-à-dire en- « tre la nomination de la commis- « sion et le vote du projet à la « Chambre, j'allais le voir très fré- « quemment dans la matinée, afin « d'être au courant des nouvelles « qu'il avait à me communiquer. « A un moment donné il me racon- « ta dans une conversation qu'en « 1886 il avait travaillé beaucoup « pour la Compagnie sans en avoir « retiré aucun profit. Je lui répon- « dis que, cette fois, il n'en serait « pas ainsi. Il me répliqua qu'en « effet on lui avait fait des proposi- « tions d'un autre côté et qu'il ne « savait pas comment faire, qu'il « préférait s'entendre avec moi.»

Ces derniers mots semblent faire allusion à des offres qui, parait-il, auraient été faites à Richard par un syndicat à la baisse pour obtenir de lui jadis un rapport défavorable à la Compagnie de Panama et qu'il n'accepta pas. Cette fois, il agréa celles d'Arton, qui lui promit de l'intéresser dans l'émission en lui attribuant une participation syndicataire de 20,000 francs.

Cette somme lui fut versée en billets de banque, chez lui, quai de Billy, dans la première quinzaine de juillet.

Si ce récit est vrai, il en résulte que Richard a reçu non pas le montant de ses honoraires d'avocat, mais le prix du concours prêté à Arton dans son œuvre de corruption.

Or la sincérité d'Arton semble démontrée par cette circonstance que ses négociations avec Richard ont précédé et non pas suivi le vote de la loi, comme celui-ci n'a pas cessé de le soutenir. En effet, le 8 mai 1888, Richard écrivait à Arton: « J'ai dû, hier, devant la « hausse et pour éviter une plus « forte dépense, arrêter mon comp- « te avec les deux personnes qui « m'ont prêté leur concours pour « l'accomplissement de l'œuvre « commune. Ce compte se solde « par une somme de 4,800 francs, « dont 3,200 francs pour l'une, « 1,600 francs pour l'autre. Veuil- « lez en prendre bonne note et me « mettre en mesure de tenir mes « engagements vis-à-vis de mes « deux amis.» Pour expliquer cette lettre, Richard a prétendu qu'en novembre et décembre 1888 il a fait en son nom des spéculations à la baisse sur les actions de Suez et de Panama pour le compte de deux poersonnes, MM. Ferdinand Martin et Charles Chabert, qui lui donnent un démenti, et il a ajouté, contre toute évidence, qu'il a dû par erreur dater sa lettre de « mai 1888 » alors qu'il l'a écrite au commencement de 1889. Or, dans un télégramme qu'il a adressé à Arton le 5 juillet 1888, il faisait allusion au versement qui lui avait été fait de 4,800 francs: «Cher monsieur et ami, « vous connaissant si «ponctuel», « le silence que vous gardez à mon « endroit me préoccupe vivement, « et si, je rapproche ce silence des « bruits fâcheux qui circlent, ma « préoccupation devient une véri- « table inquiétude.» Et il demandait à Arton de tenir ses promesses et de l'aider à remplir des engagements qu'il avait pris « pour le commencement de ce mois.»

Les «bruits fâcheux» dont parlait Richard provenaient de l'insuccès de l'émission du 28 juin 1888.

Pour le rassurer, Arton, sans attendre le règlement qu'il fit avec le baron de Reinach le 17 juillet, alla aussitôt lui verser les 20,000 francs promis sans imputer sur cette somme les 4,800 francs payés en mai 1888.

Dans ces conditions, si Richard était favorable depuis 1886 à l'émisson sollcitée par la Compagnie de Panama, il est constant que sa coopération à «l'œuvre commune», en 1888, impliquait, outre son action personnelle et son influence, le vote de la loi et que le versement des 20,000 francs qu'il a reçus a été la rémunération des services rendus par lui à Arton en sa qualité de député. C'est donc avec raison que l'accusation d'avoir corrompu Richard a été maintenue contre Arton malgré le décès de cet ancien député, survenu postérieurement à la clôture de l'infomation.

Voir l'Abeille du 19, 20, 21, 22 et 23 octobre.

**MOTS POUR RIRE.**

Déclaration facétieuse d'un fervent œnophile, parlant de sa belle-mère:

—Elle est née en Champagne... et je l'aime beaucoup!

Un monsieur qui n'a pas la mémoire des noms s'arrête court au milieu d'un récit.

—...Elle s'appelle Mme de La Tour... le reste du nom m'échappe ...de La Tour... je ne sais plus quoi ... Enfin vous la connaissez certainement: svelte, élancée...

Un des interlocuteurs, vivement:

—De La Tour Eiffel, parbleu!

---

Et, toujours masqué par son voile, elle semblait impassible.

Mais l'autre avait remarqué le subit frisson qui la secouait.

—Faut-il continuer? demanda-t-il d'une voix incisive et narquoise.

Ne pouvant parler, de la tête elle fit un geste d'assentiment.

—Bien, reprit-il, je vais achever mon récit.

Vous allez voir si j'ai été un homme de parole.

Donc, ainsi que je vous le disais, je me sentais vivement, attiré par votre fils, qui d'ailleurs ne repoussait nullement mes avances, au contraire.

Je ne tardai pas à prendre sur lui l'ascendant d'une volonté forte sur cette nature faible.

Ah! si vous aviez consenti à devenir ma femme, quelle brillante position il occuperait aujourd'hui!

Mais le jour où vous m'avez bravé avec une si imprudente audace, je me suis juré de me venger.

Ma vengeance a été aussi complète que je pouvais le désirer, elle a dépassé mes espérances.

Vous rappelez-vous la rupture de son mariage avec Mlle de St-Albin?

C'est moi qui en suis l'auteur.

Je possédais une lettre que votre fils m'avait écrite dans les premiers temps de nos relations, alors qu'il ne songeait même pas à se marier.

Dans cette lettre il s'exprimait en des termes plus que désobligeants sur la riche et hautaine héritière.

Je montrai cette épitre à Mlle de Saint-Albin en lui faisant croire qu'elle avait été écrite durant leurs fiançailles.

L'orgueilleuse jeune fille a pu supposer que son trop cher fiancé ne l'épousait que pour sa fortune....

Vous savez le reste! Votre fils a manqué un des plus brillants mariages de Paris!....

Et c'est encore moi qui l'ai conduit dans ce tripot clandestin où il a perdu soixante mille francs.

Je voulais le dépraver, le pervertir, lui inculquer la passion du jeu.

Et je voyais que je réussissais.

Mais bagatelle que tout cela!

Sa corruption morale ne pouvait suffire à ma vengeance.

Je rêvais quelque chose de plus atroce, de plus complet.

Comme pour reprendre haleine, Octave Rouvière s'arrêta.

Il se versa un verre de curaçao et l'avala d'un seul trait, puis il reprit:

—Eh bien, c'est moi, entendez-vous, moi qui ai composé et fait insérer un article infamant sur le marquis Gaston de Lachesnaye.

A prix d'argent j'ai forcé un pauvre diable de me vendre sa signature.

Votre fils a tué en duel ce famélique, et le remords qui pèse sur lui c'est à moi qu'il le doit.

Il s'arrêta de nouveau, s'attendant à un cri, à un mouvement.

Mais non: immobile et silencieuse, elle paraissait indifférente à ce qu'il disait.

Ce froid silence, cete apparente inertie l'exaspéraient au dernier point.

Plus d'une fois il se sentit tenté de se jeter sur elle, de lui arracher son voile, de la forcer de lui montrer son visage.

Toutefois, se dominant:

—Faut-il continuer, dit-il; devinez-vous que c'est moi encore qui ai contraint cette espionne, que je tenais en mon pouvoir, à ensorceler votre fils, à l'exploiter, à le déshonorer?

Et cette mort, ce meurtre, qu'il va sans doute payer de sa vie, devinez-vous, Faustine d'Armonville, qui en est le véritable instigateur?

A mesure qu'il déroulait ce tissu d'infamies, ses prunelles se dilataient, brûlantes d'une haine sauvage; son visage devenait livide, un diabolique rictus crispait sa bouche et ses lèvres écumaient.

Il était hideux à voir.

Alors, lentement, Faustine d'Armonville souleva son voile.

Elle aussi était d'une effrayante pâleur, et, se détachant sur cette pâleur, ses grands yeux noirs étincelaient comme des flammes assombries.

—Oui, répondit, elle d'une voix contenue, oui, je le devine! C'est vous!

—A la bonne heure, ricana l'autre, je suis heureux de constater que votre intelligence est aussi lucide que par le passé.

—Ainsi donc, reprit Faustine, c'est bien vous, vous seul, qui avez perdu mon fils?

—Eh oui! c'est moi, chère madame, répliqua-t-il avec une insolente familiarité.

Avouez tout de même que j'ai su réaliser mes menaces et que je suis bien vengé.

—Je l'avoue, répondit-elle avec le même calme effrayant.

—Ah! ah! vous voilà enfin devenue raisonnable! s'écria l'autre en riant toujours.

Il fit une courte pause, puis avec une brutale effronterie:

—Avouerez-vous aussi que vous regrettez de m'avoir refusé et que, si vous aviez pu prévoir à quoi vous exposeraient vos dédains, vous m'auriez écouté alors qu'il était temps!

—Non, dit-elle lentement, car pas même pour sauver Gaston je n'aurais consenti à devenir la femme d'un vil scélérat comme vous!

Il bondit sous le choc de cette injure; mais dissimulant sa rage:

—Oh! oh! de grands mots, s'écria-t-il d'un ton persifleur; vous voulez jouer à la mère spartiate, à la matrone romaine.

Pauvre femme, ajouta-t-il avec une sarcastique commisération, vous ne sauriez me tromper.

Je vous connais, allez, et je sais que vous mourrez de la mort de votre enfant.

Mais Faustine de Lachesnaye ne parut pas l'avoir entendu.

Elle croisa les bras et sans le quitter des yeux elle fit quelques pas en avant.

Et à mesure qu'elle s'approchait de lui, Octave Rouvière, pris d'une soudaine inquiétude, reculait, surpris, fasciné pourtant, dompté par l'acuité de ce regard qui semblait fouiller jusqu'au fond de lui-même.

En même temps, une sourde mais croissante terreur, la vague impression d'une formidable révélation lui donnaient une sensation de vertige, l'emplissaient d'une indicible angoisse.

—Octave Rouvière, dit Faustine d'une voix basse d'abord, puis par degrés montante, soyez heureux!

Vous avez triomphé, et votre vengeance est, en effet, complète.

De votre propre aveu, vous avez brisé, déshonoré, perdu ce malheureux enfant qui, lui, ne vous avait rien fait.

Vous l'avez détourné de ses devoirs, vous l'avez perverti, vous l'avez couvert d'ignominie.

Et si demain sa tête tombe sur l'échafaud c'est vous qui l'aurez poussé sous le couperet!

Elle s'arrêta prise d'un frémissement de tout soi-même.

De nouveau elle marcha vers son interlocuteur et le regarda fixement.

Et un menaçant, un atroce sourire effleura ses lèvres blanches.

Puis, les dents serrées, haletante, la voix sifflante, la parole brève:

—Gorgez-vous donc du sang que vous allez répandre, Octave Rouvière!

Plongez y vos mains car c'est votre sang!

Gaston est votre propre fils!

— Vous mentez! clama-t-il, devenu cramoisi. Un tremblement convulsif le secouait.

Puis s'efforçant de rire:

—Ah!....pauvre femme, le désespoir vous affole, vous ne savez ce que vous dites.

—Votre fils! répéta-t-elle d'une voix impérieuse.

Taisez-vous donc et courbez le front, misérable!

Cet enfant que j'ai élevé avec tant de sollicitude, dont j'essayais de déraciner les défauts, que j'aimais avec passion, n'était pas celui de Maxime,

Mon mari, la nuit même de notre mariage, a reçu de mes lèvres l'aveu de ma faute.

Et lui, au lieu de chasser la malheureuse qui portait le déshonneur à son illustre nom, il l'a réhabilitée, l'a relevée à ses propres yeux, l'a haussée jusqu'à lui.

Pour une âme comme la sienne, le pardon était la seule vengeance qu'il crût digne de lui et se faire aimer de moi le seul châtiment qu'il daignât infliger.

Et plus tard, quand lâchement assassiné par vous, il a succombé, c'est encore le pardon dans le cœur, des paroles de mansuétude aux lèvres qu'il est mort.

" Je vous défend, m'a-t-il dit, " de chercher à vous venger! A " Dieu seul le droit de punir.

Et savez-vous quels étaient les derniers mots prononcés avec son dernier souffle?

" Donne à cet enfant des prin- " cipes d'honneur et de loyauté, " inculque-lui les notions du de- " voir et de l'honnêteté.

" Enseigne lui à maîtriser ses " passions, à mépriser le men- " songe et la lâcheté; rends-le " digne du nom que volontaire- " ment je lui ai donné!"

Et moi, obéissante et soumise à ses suprêmes volontés, je m'étais consacrée tout entière à lui, à votre fils.

J'espérais que cet enfant de ma honte et de mon désespoir pourrait devenir un jour une cause de fierté et de joie pour moi....

Eh bien! soyez heureux! En détruisant l'œuvre de toute ma vie, vous avez été le bourreau de votre fils!

Octave Rouvière l'écoutait dans une morne et silencieuse stupeur.

*A continuer.*

Pour guérir les Scrofules et les humeurs, essayez la Salsepareille d'Ayer; elle nettoie le sang de toutes ces impuretés.